

Revue de presse 15 octobre – 30 octobre 2021

AFRIQUE

Libye p.2

EUROPE

Union européenne

Conseil de l'Europe p.2

Commission européenne p.2

Frontex p.3

États membres de l'Union européenne

Allemagne p.3

Espagne p.4

France..... p.4

Grèce p.5

Italie..... p.6

Pologne p.6

États non-membres de l'Union européenne

MOYEN-ORIENT

Afghanistan p.7

AFRIQUE

Libye

- **Infomigrants**, [Devant le centre du HCR à Tripoli, les migrants attendent toujours leur évacuation, exposés à tous les dangers](#), le 29 octobre 2021.

Depuis plus d'un mois, des milliers de personnes migrantes campent devant le centre de jour du HCR à Tripoli du fait de sa fermeture début octobre et réclament leur évacuation du pays (voir revue de presse du 1^{er} au 15 octobre 2021). Le silence de la communauté internationale engendre chaque jour de nouvelles complications sur le terrain au regard de la montée du racisme et des mauvaises conditions de vie des exilé·e·s. En témoigne de nombreux accidents sur l'embranchement menant au centre du HCR, une route dangereuse, surtout une fois la nuit tombée.

- **Infomigrants**, [Les États-Unis et l'ONU sanctionnent un Libyen accusé d'atrocités contre des migrants en Libye](#), le 27 octobre 2021.
- **Le Figaro**, [Sanctions américaines et de l'ONU contre un Libyen accusé d'atrocités contre des migrants](#), le 26 octobre 2021.

Osama Al Kuni Ibrahim est accusé par les Nations unies et les États-Unis d'être le dirigeant *de facto* d'un centre de détention de migrant·e·s à Zouïa, et d'avoir commis à leur encontre de très graves violations des droits, telles que des meurtres, des violences sexuelles, des coups et des blessures. Des sanctions internationales ont été prononcées à son encontre, telles que l'interdiction de voyager à l'étranger, le gel de ses avoirs et l'interdiction d'accéder au système financier américain, sans que l'on sache pour le moment si cela a eu un impact sur la situation.

EUROPE

Union européenne

Conseil de l'Europe

- **Médiapart**, [Le Conseil de l'Europe appelle les Etats à bannir les refoulements aux frontières](#), le 21 octobre 2021.

Prenant acte de la « multiplication alarmante des violations des droits de l'Homme à l'encontre de demandeurs et demandeuses d'asile aux frontières », la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe demande aux États membres de s'opposer à toute tentative législative ou politique de normalisation des refoulements aux frontières – qui constituent des violations des droits impossibles à légaliser – et rappelle les engagements et obligations en matière de respect des droits résultant des conventions ratifiées par les Etats parties. Pourtant, la Pologne a promulgué une loi « légalisant » une telle pratique à ses frontières mi octobre (voir ci après). Quant à l'Espagne, la loi organique de protection de la sécurité publique, dite « Loi bâillon », de 2015, avait déjà donné une couverture juridique aux refoulements « à chaud » à la frontière terrestre avec le Maroc, pratique légitimée par la Cour européenne des droits de l'Homme en février 2020¹.

1 « Cour européenne des droits de l'Homme : l'Espagne et l'Union européenne (UE) pourront faire prévaloir la protection des frontières européennes sur le droit d'asile », Communiqué collectif, 21 février 2020 :<http://migreurop.org/article2953.html>

Commission européenne

- **Infomigrants**, [« L'UE ne financera pas les barbelés et les murs » érigés à ses frontières](#), le 26 octobre 2021.
- **RFI**, [Migrants : Ursula von der Leyen ne veut « pas de barbelés ni de mur » aux frontières de l'UE](#), le 22 octobre 2021.

Lors du sommet des 27 à Bruxelles, Ursula Von Der Leyen – présidente de la Commission européenne – a répondu par la négative à la lettre qui lui a été adressée par douze États membres demandant le financement par l'Union de la construction de barrières à leurs frontières (voir revue de presse du 1^{er} au 15 octobre 2021). Celle-ci affirme en effet que « La question des infrastructures a été discutée, et j'ai été très claire sur un point : il y a une position commune de longue date de la Commission et du Parlement européen sur le fait qu'il n'y aurait pas de financement de barbelés et de murs ». Le refus catégorique de financer de tels murs laisse espérer qu'une position aussi catégorique sera adoptée pour condamner les traitements inhumains subis par les exilé·e·s aux dites frontières par les États membres réclamant de tels barbelés.

Frontex

- **Infomigrants**, [Une famille syrienne poursuit Frontex en justice pour son renvoi par avion de la Grèce vers la Turquie](#), le 21 octobre.
- **Euobserver**, [Dutch lawyers take Frontex to EU court over pushbacks](#), le 21 octobre.
- **The Guardian**, [Syrian family sue EU border agency over removal from Greece](#), 20 octobre 2021

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a été saisie pour le renvoi en 2016, par l'agence européenne Frontex, d'une famille kurde de Syrie depuis la Grèce vers la Turquie. Cinq ans après les faits, l'agence est accusée d'avoir expulsé par avion cette famille – alors que sa demande d'asile était en cours – en lui faisant croire qu'elle allait à Athènes. Selon le cabinet d'avocats il est crucial que l'agence soit tenue responsable car « *si elle doit se voir confier un mandat d'une telle portée, alors il devrait y avoir des possibilités effectives de lui demander des comptes. Et si cela n'est pas possible, cela reviendra à saper le principe fondamental de l'État de droit* ». Un recours visant Frontex avait déjà été introduit devant la CJUE en mai 2021 par deux demandeurs d'asile pour un refoulement en Turquie. L'émergence de ce type d'action devant la justice européenne traduit la volonté de s'attaquer à un système attentatoire aux droits jouissant jusqu'ici d'une totale impunité.

États membres de l'Union européenne

Allemagne

- **Médiapart**, [Biélorussie/Migrants : l'Allemagne propose à la Pologne un renforcement des patrouilles conjointes](#), le 19 octobre 2021.
- **Euractiv**, [Biélorussie : l'Allemagne propose à la Pologne un renforcement des patrouilles conjointes](#), le 20 octobre 2021.

Du fait de l'augmentation du nombre d'exilé·e·s arrivant en Allemagne depuis la Pologne après être passé·e·s par le Bélarus – 4 500 personnes depuis début août selon les chiffres du ministère allemand –, l'Allemagne propose à la Pologne un renforcement des patrouilles conjointes à la frontière entre les deux

pays, laissant aux autorités polonaises la gestion de leur frontière avec le Bélarus. M. Seehofer, ministre de l'Intérieur allemand propose également de faire appel à l'agence Frontex.

- **Courrier international**, [Néonazis : À la frontière avec la Pologne, l'extrême droite allemande veut chasser les migrants](#), le 25 octobre 2021.

La police allemande a intercepté une cinquantaine de militant-e-s du parti d'extrême droite « Der Dritte Weg » (« La Troisième Voie ») aux abords de la frontière germano-polonaise. Ces derniers, équipés d'armes blanches (machettes, baïonnettes, matraques, sprays au poivre) avaient organisé une « marche frontalière nocturne » avec pour objectif de stopper les migrant-e-s pour qu'ils et elles ne passent pas en Allemagne. Ce mouvement néo-nazi, considéré comme dangereux s'est uniquement vu interdire de séjourner dans la région ...

- **Euronews**, [Migrants du Bélarus : Berlin renforce ses contrôles frontaliers](#), 24 octobre 2021.
- **Euractiv**, [Migrants de la Biélorussie : Berlin renforce ses contrôles frontaliers](#), 25 octobre 2021.

Du fait de l'arrivée de migrant-e-s en provenance du Bélarus, le ministre allemand de l'Intérieur Horst Seehofer a annoncé le renforcement de ses contrôles aux frontières par l'envoi de 800 policiers supplémentaires.

Espagne

- **Infomigrants**, [Espagne : une nouvelle loi pour faciliter l'obtention de titre de séjour pour les mineurs](#), le 22 octobre 2021.

Le gouvernement espagnol a adopté une nouvelle loi simplifiant les procédures administratives pour les exilé-e-s mineur-e-s arrivant en Espagne et souhaitant obtenir un titre de séjour-travail à leur majorité. La porte-parole du gouvernement explique qu'une telle mesure a été prise dans le but « d'empêcher les mineurs d'atteindre l'âge de la majorité sans papiers » et ainsi « faciliter [leur] incorporation dans le marché du travail ». Concrètement, cette loi réduit les délais de traitement des dossiers de demande de titre de séjour, facilite le renouvellement du permis de séjour en augmentant sa validité à deux années au lieu d'une, permet aux jeunes de moins de 16 ans de travailler légalement, et ouvre davantage l'accès au travail aux mineur-e-s devenu-e-s majeur-e-s. Désormais, le titre de séjour délivré lorsque le jeune est encore mineur ne prend plus fin automatiquement à sa majorité mais reste valable jusqu'à la date butoir du document. De plus, pour renouveler son permis de séjour ou faire une première demande, il devra justifier d'un salaire de 490 euros, aides sociales comprises et non plus de 2 500 euros comme auparavant. Ces mesures bénéficieront à environ 7 000 jeunes exilé-e-s selon les chiffres du ministère des Migrations espagnol.

France

- **Infomigrants**, [À Briançon, des associations sans solution face à un « afflux » de migrants, le 26 octobre 2021.](#)

- **Médiapart**, [Migrants à Briançon : une cinquantaine de personnes toujours dans l'attente](#), le 26 octobre 2021.
- **Libération**, [« Afflux » d'exilés à Briançon : « on nous rejette de partout »](#), le 27 octobre 2021.

L'association Refuges Solidaires a été obligée de fermer son local d'accueil pour les exilé·e·s du fait du trop grand nombre de personnes arrivant (250), mettant en péril la sécurité des lieux, ce dernier n'ayant qu'une capacité de 81 places. *« Ce n'était tout simplement plus possible, on se marchait dessus, la sécurité était impossible à assurer, tranche Max Duez, l'un des responsables de l'association. « Nous sommes à l'image d'un bateau de secours en mer, comme l'Aquarius, et notre ligne de flottaison était dépassée : nous allions couler. C'est trop lourd, nous demandons de l'aide. L'Etat a la responsabilité de la mise à l'abri des personnes ; il faut un autre lieu d'accueil disponible en complément du nôtre »*. Le local fermé, les exilé·e·s se sont abrité·e·s dans la gare SNCF de Briançon faute de pouvoir quitter la ville. Toutefois, du fait de la menace d'une évacuation musclée par les gendarmes mobiles, le curé de Briançon, Jean-Michel Bardet, a ouvert les portes de son église. Dans un communiqué, Refuges Solidaires a indiqué qu'elle ne reprendrait sa "mission d'hébergement que lorsque les conditions de sécurité pourront être respectées », c'est-à-dire lorsque d'autres opérateurs prendront en charge l'accueil d'urgence en complément de l'accueil qu'elle mène seule depuis des années. Face à cette situation, la préfète des Hautes-Alpes a dénoncé la « *décision unilatérale* » de l'association, condamnant « *une politique du fait accompli destinée à faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils se plient à leurs exigences* » et répond par l'envoi de renforts de force de l'ordre à la frontière pour « *éviter que de nouveaux migrants viennent grossir les rangs de ceux qui occupent la gare* ». Face à une situation d'urgence, l'État répond donc, une fois encore, par l'ultra sécurisation des frontières et laisse la responsabilité de l'accueil aux solidarités citoyennes.

- **Médiapart**, [Migrants : le médiateur de Calais « n'apporte pas de solutions » selon les militants grévistes](#), le 28 octobre 2021.
- **Infomigrants**, [À Calais, le médiateur et les grévistes de la faim ne parviennent pas à s'entendre](#), le 29 octobre 2021.

Après dix-huit jours de grève de la faim de trois militants calaisiens en soutien aux migrant·e·s de Calais (voir revue de presse 1^{er}-15 octobre), le gouvernement envoie un médiateur pour dialoguer avec les grévistes. Toutefois, après deux jours de réunion, la déception est unanime et les associations dénoncent une « *visite électoraliste avec des postures dogmatiques* ». En effet, alors que les grévistes demandent l'arrêt des expulsions, le médiateur a proposé deux plans d'actions : prévenir en amont les migrant·e·s des démantèlements de camps pour leur laisser le temps de rassembler leurs affaires et instaurer un "diagnostic social" dans les campements via l'envoi de travailleurs sociaux et travailleuses sociales à la rencontre des exilé·e·s pour identifier les plus vulnérables et les diriger vers les structures adéquates. Face à un gouvernement sourd et des solutions qui n'en sont pas, le dialogue semble dans l'impasse.

Grèce

- **Infomigrants**, [Grèce : quatre enfants meurent dans le naufrage de leur embarcation au large de Chios](#), le 26 octobre 2021
- **Médiapart**, [Migrants : quatre enfants meurent noyés dans un naufrage, la Grèce accuse la Turquie](#), le 26 octobre 2021

Lors d'un naufrage d'une embarcation précaire au large de l'île grecque de Chios près des côtes turques, quatre enfants sont morts noyés et une personne est portée disparue. Le ministre grec des Migrations a accusé la Turquie de faire preuve d'un « mépris criminel pour la vie humaine » et indiqué que « les autorités turques doivent agir davantage pour empêcher, à la source, l'exploitation (des migrants) par des gangs criminels. Ces traversées ne devraient même pas pouvoir avoir lieu », et ce d'autant plus au regard du vent fort ce jour-là, agitant la mer et du fait qu'aucun.e des occupant.e.s ne portait de gilet de sauvetage. Les garde-côtes grecs, appuyés par un navire de l'OTAN, deux hélicoptères et plusieurs bateaux naviguant dans la zone n'ont pu sauver que 22 personnes sur 27 présentes dans l'embarcation.

Italie

- **Infomigrants**, [Un commandant d'un navire marchand condamné à un an de prison pour avoir ramené des migrants en Libye](#), le 19 octobre 2021.
- **Amnesty international**, [Respingiemnti in Libia, prima condanna per una nave civile italiana](#), 15 octobre 2021.

Le tribunal de Naples a condamné le capitaine du navire italien *Asso 28* à une année de prison ferme pour avoir débarqué en Libye une centaine d'exilé.e.s après les avoir secouru.e.s en Méditerranée, et violé ainsi le droit international de la mer, les ports libyens ne pouvant être considérés comme des lieux sûrs. De plus, selon le parquet de Naples, aucune mesure n'a été prise pour identifier les personnes secourues, vérifier leur état de santé, savoir si les mineur.e.s étaient accompagné.e-s ou encore savoir s'ils et elles souhaitaient demander l'asile. Une telle condamnation est une première en Italie et établit pour la première fois, selon le porte-parole du bureau italien d'Amnesty international, qu'un navire commercial peut être complice d'un crime international en renvoyant des exilé.e.s. En revanche, la coopération Italie-Libye via les interceptions par les garde-côtes libyens pour ramener les personnes exilées vers ce même lieu non-sûr (*pull back*) n'a jusqu'ici pas été sanctionnée.

Pologne

- **Infomigrants**, [Pologne : le Parlement légalise les refoulements de migrants à la frontière avec la Biélorussie](#), le 15 octobre 2021.
- **Euronews**, [La Pologne légalise le refoulement à ses frontières, une pratique controversée](#), le 15 octobre 2021.

Les députés polonais ont amendé la loi nationale sur les étrangers afin de légaliser les refoulements à la frontière de celles et ceux qui auraient traversé « illégalement » la frontière. En plus d'être refoulé.e-s, ces personnes se verront délivrer une interdiction temporaire d'entrée en Pologne et dans la zone Schengen pendant une période allant de 6 mois à 3 ans. Par cet amendement, la Pologne peut donc ignorer toute demande d'asile formulée après un passage de la frontière qu'elle considère illégal. Une telle législation est contraire à l'article 33 de la Convention de Genève. Il n'existe qu'une, exception prévue, loi pour ne pas procéder aux refoulements : lorsque la personne « arrive directement d'un territoire où sa vie et sa liberté sont menacées ». Or, la totalité des exilé.e.s arrivant en Pologne proviennent de Biélorussie, un État ne répondant pas à ces critères selon les autorités polonaises. Ainsi, cette, exception est en l'espèce inopérante.

- **Médiapart**, [Pologne : manifestations contre les refoulements de migrants à la frontière](#), le 17 octobre 2021
- **Euronews**, [Pologne : manifestations contre les refoulements de migrants à la frontière](#), le 18 octobre 2021
- **Euractive**, [Pologne : manifestation contre les refoulements de migrants à la frontière](#), le 18 octobre 2021

Dimanche 17 septembre, des milliers de Polonais ont manifesté à Varsovie contre les refoulements des exilé·e·s à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie et contre l'imposition de l'État d'urgence à sa frontière orientale depuis le 2 septembre, empêchant ainsi les organisations humanitaires d'aider les exilé·e·s. Des manifestations se sont également tenues dans d'autres villes de Pologne.

- **Infomigrants**, [En Pologne, des migrants gazés et trainés dans la boue après avoir tenté de passer la frontière](#), le 20 octobre 2021.
- **Infomigrants**, [Pologne : près de 6 000 soldats déployés à la frontière avec la Biélorussie](#), le 20 octobre 2021

Le ministre de la Défense polonais annonce le déploiement de près de 6 000 soldats polonais à la frontière avec la Biélorussie afin « d'aider les garde-frontières à protéger la frontière du pays et à éviter que certains ne la franchissent illégalement ». Cela fait suite à la tentative d'entrée en Pologne d'une quinzaine de migrant·e·s en Pologne en détruisant une partie de la clôture de fils barbelés. En réponse, les garde-frontières polonais les ont arrêtés, trainés dans la boue et utilisés à leur encontre des gaz lacrymogènes, comme le montrent de nombreuses vidéos circulant sur les réseaux sociaux. Cette militarisation de la frontière – passant de 3000 soldats à 9000 en quelques jours – entraîne de nombreuses violences à l'égard des exilé·e·s réparti·e·s tout au long de la frontière avec la Biélorussie, dans des conditions insoutenables au regard du froid et de l'impossibilité pour les ONG d'y distribuer des vivres.

MOYEN-ORIENT

Afghanistan

- **UNHCR**, [UNHCR calls on states to expedite family reunification procedures for Afghan refugees](#), le 15 octobre 2021

Au nom du principe de l'unité familiale reconnu par le droit international et de nombreux droits nationaux, le HCR a demandé aux États d'accélérer et de faciliter les procédures de réunification familiale pour les Afghan·e·s dont les familles sont restées en Afghanistan ou qui ont été déplacées dans la région. En effet, du fait des développements politiques afghans, de nombreux réfugié·e·s afghan·e·s sont inquiet·e·s pour la sécurité et le bien-être de leur famille restée sur place et l'absence de promesse de rapatriement familial de la part des États d'accueil.